



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2023-25

**Objet de la délibération : PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA LOI SUR L'EAU POUR LE
PROJET DES BUZANÇAIS**

Séance du 13 novembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 6

Nombre de votants : 6

Date de la convocation : 07 novembre 2023

Date d'affichage : 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Jean-Marc Briolant, Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Annabel Monteiro

Absents excusés : Vincent Teyssedre, Christelle Roblet

Absents : Valérie Thépin, Rodolphe Chemière

Secrétaire de séance : Jean-Charles Gordet

En séance, la Sté ICA, Thomas Clavier a présenté le rapport de l'étude hydraulique pour le projet de gestion des eaux pluviales aux Buzançais.

À la suite d'inondations en 2018 liées à de fortes pluies, la commune de Quantilly a pris la décision de réaliser des aménagements de gestion des eaux pluviales dans le hameau des Buzançais. Les futurs aménagements auront pour but de capter les ruissellements des champs autour du hameau et de les diriger vers un bassin d'orage sans dommage pour les propriétés du hameau.

Le projet a pour objectif de réduire ces phénomènes d'inondation en mettant en place des fossés, buses et un bassin de rétention permettant de créer des retenues temporaires. Les ouvrages seront positionnés en bordure des zones déjà urbanisées pour limiter les impacts de fortes pluies.

Le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 impose la prise en compte d'une pluie de retour trentennal. Nous retenons donc l'hypothèse d'une pluie de retour trentennal pour estimer les volumes à contenir chaque futur ouvrage :

- Différentes hypothèses ont été présentées et débattues. Et après échanges, la solution 1 est retenue ;
- L'hypothèse 1 prévoit la récupération des eaux de ruissellement du bassin d'alimentation du hameau par des fossés et un réseau pluvial dans le hameau et de les diriger vers un bassin de rétention à l'aval des habitations pour limiter les impacts en cas de surverse ;

- Le débit de rejet maximal est de 36l/s, il sera nécessaire de créer un exutoire pour le bassin de rétention, à l'heure actuelle, les eaux s'écoulent suivant un chemin d'exploitation vers la Viloise en contrebas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ce choix et autorise Madame le Maire à poursuivre les démarches pour mener à terme ce projet.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,
Béatrice DAMADE

Le secrétaire de séance
Jean-Charles Gordet






Diffusion sur le site internet de la commune le : 16 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-26

Objet de la délibération : VERSEMENT AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT EN 2023

Séance du 13 novembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 6

Nombre de votants : 6

Date de la convocation : 07 novembre 2023

Date d'affichage : 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Jean-Marc Briolant, Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Annabel Monteiro

Absents excusés : Vincent Teyssedre, Christelle Roblet

Absents: Valérie Thépin, Rodolphe Chemière

Secrétaire de séance : Jean-Charles Gordet

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale du Conseil Départemental pour contribuer au financement du Fonds de Solidarité Logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Elle demande au Conseil de se prononcer sur le versement de 300€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, et autorise Madame le Maire à faire effectuer le règlement qui sera imputé au compte 65572.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,
Béatrice DAMADE

Le secrétaire de séance
Jean-Charles Gordet



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Charles Gordet.

Diffusion sur le site internet de la commune le : 16 novembre 2023